



FOIRE MADE IN BURUNDI ET FORUM DE PARTENARIAT ACADEMIQUE-PUBLIC-PRIVE (FORUM APPP), EDITION 2023

Thème: «*La Recherche et l'Innovation au service des entreprises du Burundi*».

Hôtel Source du Nil, Bujumbura-BURUNDI, 09-17 Juin 2023

COMMUNIQUÉ FINAL

Au terme des travaux sanctionnant la Foire made in Burundi et le Forum de Partenariat Académique – Public – Privé (Forum APPP) organisés du 9 au 17 Juin 2023 à Bujumbura, à l'Hôtel Source du Nil, sous le thème «*La Recherche et l'Innovation au Service des Entreprises du Burundi* »;

le public participant:

1. NOTE et APPRECIE

- i. les efforts et la détermination du Gouvernement du Burundi à travers l'engagement avec tout le peuple burundais et les partenaires au Développement pour favoriser le développement humain durable à travers la «*Vision Burundi Pays Emergent en 2040 et Pays Développé en 2060* » ;
- ii. les diverses opportunités commerciales offertes au Burundi dans le cadre de l'intégration effective au niveau de la Communauté Est Africaine ;
- iii. les efforts de la Commission Est Africaine de la Science et de la Technologie (EASTECO) et du Conseil Inter-Universitaire de l'Afrique de l'Est (IUCEA) pour leur soutien indéfectible et coopération en matière de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

2. NOTE en OUTRE

- i. d'autres initiatives en cours d'exécution conformément à la Politique Nationale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique, et à la Politique Nationale de l'Industrialisation, conformément à l'exécution du Plan National de Développement du Burundi 2018 – 2027 ;
- ii. que certaines entreprises privées sont prêtes et désireuses de collaborer avec le milieu universitaire ;

3. FELICITE le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique, et le Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme, pour avoir pensé, planifié et organisé la Foire made in Burundi et le Forum de Partenariat Académique – Public – Privé ;

4. RECONNAIT et APPRECIE les engagements de la Chambre Fédérale du Commerce et de l'Industrie du Burundi (CFCIB) ainsi que les Chambres Sectorielles à la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Industrialisation;

5. RECONNAIT que la recherche est un instrument de souveraineté ;
6. RECONNAIT en OUTRE
 - i. la promotion de la collaboration entre les chercheurs et les producteurs en vue de soutenir la compétitivité du Burundi ;
 - ii. la nécessité pour toutes les Parties Prenantes (*Secteurs Public et Privé, les Organisations Non Gouvernementales, les Organisations de la Société Civile*) d'élaborer, d'améliorer et d'harmoniser les politiques nationales afin de faciliter les partenariats Université- Entreprises et l'engagement bilatéral et multilatéral avec les partenaires au développement ;
 - iii. l'engagement de toutes les parties prenantes nationales en faveur du développement du capital humain pour la croissance économique du Burundi ;
 - iv. le rôle du secteur privé dans l'offre d'éducation et la mobilisation des investissements publics dans le secteur de l'éducation ;
 - v. la nécessité d'actualiser en permanence les programmes d'études et de recherche pour faire face à l'évolution des demandes du marché du travail ;
 - vi. la prise en compte des dimensions sociales, environnementales et économiques tant nationales, régionales qu'internationales pour la commercialisation des résultats de la recherche;
7. SOUTIENT la nécessité d'un partenariat Université-Public-Privé dans les réformes politiques ;
8. APPRECIE
 - i. les opportunités découlant de l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TICs) et les avantages potentiels découlant de l'économie numérique ;
 - ii. l'importance des droits de propriété intellectuelle ainsi que celle du transfert des technologies et des innovations ;
9. ESTIME qu'(e)
 - i. il est nécessaire de réfléchir à de nouvelles manières d'inciter et d'encourager les universités à participer aux activités/processus gouvernementaux pour effectivement apporter une valeur ajoutée à l'économie ;
 - ii. pour des partenariats Universitaires-Public-Privé efficaces, il est nécessaire de définir clairement les rôles et les contributions des différentes parties prenantes ;
 - iii. les recherches menées par le personnel académique devraient éclairer et guider ce que les apprenants sont enseignés ;

10. CONSIDERE la nécessité de revoir les processus opérationnels liés à l'accréditation des programmes universitaires afin de suivre le rythme des nouveaux développements et de faire face aux demandes du marché du travail ;
11. AFFIRME que le milieu universitaire doit tendre la main à l'industrie par le biais de différents engagements ;
12. ATTEND que les partenariats stratégiques réussis doivent être guidés par le cadre politique et juridique institutionnel, national et régional ;
13. APPELLE les Institutions d'Enseignement Supérieur en général et les Institutions de recherche en particulier à fournir une gouvernance et un environnement structurel propices à la rationalisation de l'engagement industriel, à la création de centres d'incubation et de pôles d'innovation menant à des entreprises dérivées ;
14. LANCE UN APPEL au Gouvernement de doter la Commission Nationale de la Science, la Technologie et l'Innovation d'un statut de Régulateur en plus de son mandat de coordination et de promotion du secteur visé;
15. REITERE la mise en place d'un Centre National de la Recherche Scientifique qui comprendrait entre autres un Parc scientifique et Technologique, un Centre de Recherche Industrielle et un Fonds d'Appui à la Recherche et à l'Innovation ;
16. INVITE INSTAMMENT le Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme et le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique à privilégier la synergie afin d'intégrer les expériences pertinentes acquises et les meilleures pratiques issues de la mise en œuvre des projets;
17. DEMANDE la mise en place d'un cadre de collaboration et de partenariat solides entre le milieu universitaire et le secteur public-privé en mettant l'accent sur des programmes d'apprentissage et de stages ;
18. DEMANDE aux Institutions d'Enseignement Supérieur et de Recherche sous l'œil vigilant de la Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Commission Nationale de la Science, la Technologie et l'Innovation ; de proposer de nouvelles stratégies qui permettront l'établissement de partenariats solides avec les secteurs public et privé afin de produire les compétences requises par le marché du travail ;
19. DEMANDE en OUTRE aux Institutions d'Enseignement Supérieur d'encourager les universitaires à être des Entrepreneurs afin de créer des entreprises par le transfert et la commercialisation des connaissances ;

20. EXHORTE les Ministères de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique d'une part et du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme d'autre part; à s'aligner à la « Vision Burundi Pays Emergent en 2040 et Pays Développé en 2060 » tout en mettant en place des politiques et stratégies pour faciliter un partenariat efficace entre l'industrie, le milieu universitaire et les pouvoirs publics dans une perspective de transfert des technologies et des innovations.

21. DEMANDE au Gouvernement du Burundi et aux Partenaires au développement de

- i. continuer à soutenir les initiatives en cours des organisations d'employeurs et du secteur privé qui contribuent au développement des compétences et du capital humain en finançant des initiatives d'entrepreneuriat et d'innovation ;
- ii. mettre en œuvre la stratégie de modernisation et d'opérationnalisation du Bureau Burundais de Normalisation et contrôle de la qualité (BBN) en vue de faire face à ses défis.

FIN

Fait à Bujumbura le 16 Juin 2023

Venant NYANDWI, MSc.

Rapporteur général

Prof. Tatien MASHARABU

**Vice-Président du Comité
d'organisation**

Dr Jeanine NIYONKOMEZI

**Président du Comité
d'organisation**